

« Un environnement sûr pour les travailleurs et les clients, c'est bon pour les affaires »

par Theresa Whalen

Consultante de la FCA en sécurité à la ferme

(776 mots)

« Un environnement sûr pour les travailleurs et les clients, c'est bon pour les affaires, lance Ian Simmons. Nous avons à cœur la sécurité de nos employés et de notre clientèle. Je veux que tous ceux qui viennent ici pour le travail et les affaires repartent contents. Si nous pouvons améliorer quoi que soit dans notre ferme, nous le ferons! »

C'est la philosophie d'entreprise à la ferme Kool Breeze, de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Fondée en 1990 par les frères Douglas et Ian Simmons, l'entreprise est aujourd'hui une jardinerie avec 14 serres de plantes à massif, 11 000 poules pondeuses, un concours d'épouvantail à l'automne et des services de déneigement l'hiver.

Lancée en guise de passe-temps en 1986, la jardinerie est maintenant ouverte toute l'année et emploie quatre personnes à temps plein, quatre autres à temps partiel et dix travailleurs saisonniers. Les serres ont près de 36 000 pieds carrés sous plastique, et plus d'un millier de variétés d'annuelles, de vivaces, d'arbres et d'arbustes y poussent. La ferme Kool Breeze vend directement aux consommateurs et aux paysagistes et fait aussi de la vente au gros à plusieurs commerces de l'Île-du-Prince-Édouard. L'été, la jardinerie accueille aussi un marché de fruits et de légumes frais cultivés par des producteurs des environs.

La ferme Kool Breeze exécute actuellement un programme de sécurité non écrit. On ne lésine pas sur la formation du personnel et on applique des mesures de sécurité à toutes les activités.

M. Simmons attribue le bon dossier de sécurité de sa ferme au respect de règles simples mais strictes. Seule une poignée de gens expérimentés est autorisée à conduire les tracteurs. Les wagons sont toujours bloqués avant d'être décrochés. Les machines et les véhicules reçoivent un entretien périodique. Et la saleté et le désordre n'ont pas leur place dans les lieux de travail. Des équipements de protection individuelle sont fournis au besoin. Des numéros d'urgence sont inscrits à côté de chaque téléphone et il y a des trousse de premiers soins et des extincteurs dans chaque véhicule et tracteur.

« Bon nombre de nos employés sont avec nous depuis des années, ils savent donc ce que nous attendons d'eux et de notre côté nous savons combien ils sont compétents et consciencieux, confie Ian Simmons. Cela dit, au début de chaque nouvelle saison de croissance, nous organisons une réunion du personnel pour signaler les changements qui ont été apportés. Par la suite, nous donnons des instructions sur le tas et nous faisons preuve de bon sens. Je dis toujours à tout le monde qu'il n'y a pas de question idiote. Alors si vous avez la moindre hésitation, posez des questions. »

Les problèmes de santé et de sécurité sont en général abordés au fur et à mesure des besoins. Par exemple, quand plusieurs travailleurs qui passaient de longues périodes debout se sont mis à avoir mal aux pieds, on a installé des matelas de caoutchouc dans certaines aires de travail. L'entreprise a aussi payé des cours de premiers soins à tout le personnel permanent et à la moitié des travailleurs saisonniers et a aussi veillé à ce que quatre employés suivent un cours de réanimation cardiorespiratoire.

Même si la ferme Kool Breeze utilise peu de produits chimiques, les frères Simmons, titulaires de permis d'épandage de pesticides, sont certains de savoir bien les utiliser. De plus, neuf employés détiennent aussi un permis de vente de pesticides.

Interrogé à propos de son investissement dans la sécurité, Ian Simmons répond : « Je pense qu'au bout du compte la sécurité représente un coût minime quand on y réfléchit. Une sécurité déficiente entraînerait des coûts pas mal plus élevés. »

« La prévention à la ferme : je m'y engage! » est le thème de la campagne canadienne sur la sécurité à la ferme, qui s'échelonne sur trois ans et comporte trois volets. Cette année, la campagne mettra l'accent sur la planification, avec des tournées d'inspection et des plans de sécurité. La deuxième année, il sera question de l'exploitation agricole, notamment de la mise en œuvre, de la documentation et de la formation. La troisième et dernière année, axée plus précisément sur la sécurité, portera sur les évaluations, l'amélioration et la mise au point des systèmes de sécurité.

La campagne sur la planification, d'une durée d'un an, sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole, du 14 au 20 mars 2010. La Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne de sécurité agricole dirigent les activités de la Semaine en collaboration avec Financement agricole Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Pour en savoir plus sur la planification de la sécurité à la ferme, allez au www.planfarmsafety.ca.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Theresa Whalen, consultante de la FCA en matière de sécurité à la ferme

Tél. : 613-822-0016 Courriel : farmsafety@cfafca.ca

Des photos pour accompagner cet article peuvent être téléchargées gratuitement du site www.casa-acsa.ca.